

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/39

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille quinze et le jeudi 9 avril à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, MOUNAUT, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. CASAU, CAILLEAUX.

M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT
M. BOUTONNET donne procuration à M. DOUX

Secrétaire de séance : Mme HELIP

OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS » (M4) – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Réuni sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe ATELIER RELAIS de l'exercice 2014 le 26 février 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014	
Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement 2014 de :	14 976,24 €
+ un excédent reporté 2013 de :	2,12 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14 978,36 €
- un déficit d'investissement de :	14 428,22 €
- un excédent des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un déficit de financement de :	14 428,22 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT	14 978,36 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	14 428,22 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	550,14 €
RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE (001)	- 14 428,22 €

Le 14 AVR, 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE



Le Président

Jean-Paul CASAUBON